

# « Le sport n'est pas une priorité de la nation »

Denis Massegla, président du Comité olympique et sportif français, s'alarme de l'impact des mesures sanitaires

## ENTRETIEN

Les salles de sport et gymnases des villes situées en état d'alerte renforcée ou maximale ont fermé provisoirement leurs portes en raison du Covid-19 – sauf pour le public scolaire, les sportifs professionnels et les mineurs. Une décision du ministère de la santé « dure à comprendre » et qui pourrait menacer clubs et fédérations. « Si personne ne va dans les clubs, il y aura des fermetures », met en garde Denis Massegla, président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), dans un entretien au Monde.

Comprenez-vous la fermeture provisoire de salles de sport et de gymnases, depuis le 28 septembre ?

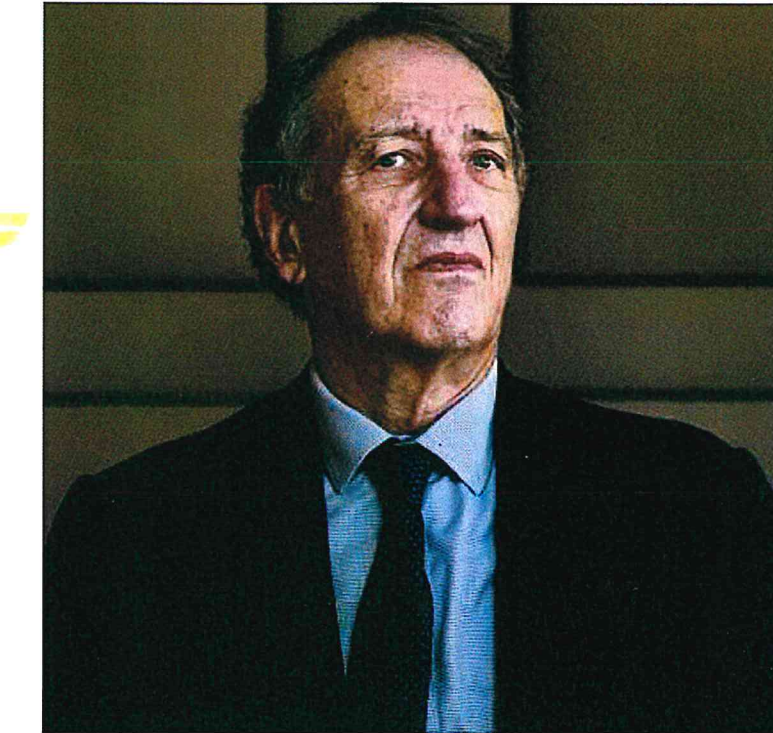
Ce qui est dur à comprendre, c'est que tous les clubs avaient joué le jeu. Ils avaient mis en place les protocoles fournis par leurs fédérations. Et sans même savoir ce que valaient ces protocoles, il a fallu que les clubs en zone rouge cessent leurs activités. Ou alors, cela veut dire que les protocoles validés par le ministère de la santé et par le ministère chargé des sports n'étaient pas suffisamment musclés... Le mouvement sportif reste prêt à discuter pour les muscler de manière supplémentaire. Un peu comme les restaurateurs l'ont fait.

Selon le ministre de la santé, Olivier Véran, les salles de sport et les gymnases représentent des « lieux de contamination importants ». Avez-vous des estimations du nombre de cas de Covid-19 contractés en milieu sportif ?

Si le fait de dire que les clubs sportifs sont des lieux de contamination reposait sur des indications scientifiques, cela voudrait dire que je les aurais en main aussi, et que je ne les contesterais pas. Ce n'est pas le cas. Il n'y a pas de chiffres prouvant une contamination à l'intérieur des clubs. Interdire la pratique sportive dans un club, c'est favoriser la pratique libre, hors encadrement, laquelle ne va pas aller à l'encontre de la propagation du virus.

En septembre, le CNOSF estimait qu'au moins 80 % des fédérations sportives du pays ont des difficultés économiques. Leur survie est-elle en jeu ?

On n'y est pas encore. Mais on y va tout droit. Comment faire pour garder les emplois ? Comment



Denis Massegla, dans son bureau, au stade Charléty, à Paris, le 13 octobre. LUDOVIC CARENNE POUR « LE MONDE »

faire pour avoir un fonctionnement qui ressemble à l'ordinaire, même s'il n'y aura pas le même nombre d'événements ? S'il n'y a rien à proposer, si personne ne va dans les clubs, il y aura des fermetures. Le mouvement sportif [clubs et fédérations] a sensiblement 100 000 équivalents temps plein. Parmi eux, oui, effectivement, il y en a qui sont menacés.

Toujours en septembre, le CNOSF a écrit au ministère de l'Économie, faisant état d'une chute moyenne de 25 % du nombre de licences par rapport à l'an passé. Quelles pertes économiques cela entraîne-t-il ?

Faites le calcul. Si le coût moyen des licences se situe entre 30 et 40 euros, elles rapportent en temps normal plusieurs centaines de millions d'euros de recettes pour les fédérations [entre 495 millions et 660 millions d'euros, sur la base des 16,5 millions de

licenciés en 2019]. Et si les cotisations que versent les pratiquants aux clubs représentent, en moyenne, entre 5 et 10 fois le coût de la licence, cela équivaut à plusieurs milliards d'euros supplémentaires [entre 2,5 milliards et 6,6 milliards d'euros].

La chute du nombre de licenciés pourrait donc représenter près d'un milliard d'euros ?

Je ne peux pas l'estimer en pertes économiques maintenant, je préfère parler en pourcentage : si la baisse de 25 % de licenciés se confirme en fin de saison, cela signifiera 25 % de pertes pour les clubs et les fédérations. Mais, si l'activité reprend un peu, il y aura peut-être un afflux double en janvier ou février. Aujourd'hui, le retard n'est pas encore irrattrapable.

Comment vivez-vous la situation, à quatre ans des Jeux olympiques à Paris ?

Ce qui est sûr, c'est que nous pensions que l'organisation des Jeux 2024 à Paris [obtenue en 2017] allait constituer un appel d'air. Mais ça n'a jamais été le cas, déjà avant le Covid. Malheureusement, le sport ne fait pas partie des priorités de la nation. Nous ne sommes pas encore dans une situation qui nous permette de dire que la France est devenue une nation sportive [pour son mandat actuel, M. Massegla s'est fixé l'objectif de « faire passer la France d'une nation de sportifs à une nation sportive »].

Vous présidez le CNOSF depuis onze ans. Considérez-vous quand même que la place du sport a changé dans le pays ?

J'ai le sentiment que la population s'intéresse davantage au sport. Pour autant, est-ce que les décideurs s'y intéressent plus, qu'ils soient politiques, économiques ou médiatiques ? Le simple fait de poser la question suffit

à y répondre. J'ai envie que demain le sport puisse occuper une place plus importante pour tout ce qu'il apporte, en matière d'éducation, de santé et de lien social, d'intégration ou d'inclusion. Il y a un vrai drame en perspective : les jeunes ne font pas assez de sport. On se prépare à avoir des vieux précoces.

Avez-vous un recensement du nombre de pratiquants en dehors des clubs ?

Par essence, ce n'est pas quantifiable. J'ai toujours émis des réserves sur les 3 millions de pratiquants supplémentaires [promis par le président de la République, Emmanuel Macron, à la fin de son quinquennat]. Vouloir augmenter le nombre de 3 millions de pratiquants quand vous ne le connaissez pas, ça ne veut rien dire. Par contre, vouloir augmenter le nombre de licenciés, c'est raisonnable, logique et quantifiable.

« Il n'y a pas de chiffres prouvant une contamination au Covid-19 à l'intérieur des clubs »

Quelles solutions proposez-vous ?

Il faut impérativement que tous les écoliers soient incités à aller dans un club. L'objectif de la « carte passerelle » correspond à cet objectif [le dispositif leur a permis de découvrir gratuitement des sports, entre septembre et mi-octobre, auprès de clubs partenaires]. C'est aussi pour cela que j'ai milité, pour que le ministère des sports se rattache au ministère de l'éducation. Les clubs ont une mission première : éduquer les jeunes. C'est un enjeu pour la nation. Le sport, ce n'est pas que le côté élitiste des médailles.

Dans l'encadrement des milliers de clubs amateurs, redoutez-vous aussi une baisse du nombre de bénévoles ?

Je suis très inquiet. Beaucoup de clubs n'ont pas d'employés, ils marchent uniquement avec des bénévoles. Mais, pour être bénévole, il faut trouver plus de satisfactions que de difficultés. Mettez-vous à la place d'un président de club. Ils ont créé des emplois, ils ont fait cet effort dans le cadre des emplois d'avenir. Puis ils ont arrêté [le gouvernement d'Edouard Philippe ayant décidé, dès 2017, de réduire le nombre d'emplois aidés]. Et maintenant, ils sont censés en créer à nouveau. Et dans le même temps, il leur est aussi demandé de lutter contre les violences sexuelles, contre la radicalisation...

Les clubs en font-ils assez dans ces domaines ?

C'est toujours pareil, c'est une question d'équilibre : il y a au moins 155 000 associations sportives. Aujourd'hui, ne parler que des violences ou des cas de radicalisation, c'est dur à vivre pour un président de club. Parce que cela revient à généraliser à tous ce qui ne touche qu'une infime minorité. Personne n'est à l'abri d'un éternuement qui va vous détruire une image en peu de temps. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS LEFLETIER ET ADRIEN PÉCOUT

## Le couvre-feu fragilise la santé financière de la filière sportive

Les clubs amateurs s'attendent à une chute de 25 % de leurs licenciés, et les entreprises de loisirs sportifs à une perte de 1 milliard d'euros

Après une longue pause durant le confinement, la reprise aura été de courte durée. Voilà de nouveau le monde du sport en partie à l'arrêt. Du moins, dans les gymnases et salles de sport, qui font de nouveau l'objet d'une fermeture pour lutter contre la propagation du Covid-19. Depuis le 28 septembre, la mesure du ministère de la santé concerne à titre provisoire les installations sportives des zones en alerte renforcée ou maximale. Sauf pour les sportifs professionnels, le public scolaire, ainsi que les mineurs pratiquant en club.

Complication supplémentaire : depuis le 17 octobre, le couvre-feu interdit aux sportifs amateurs toute sortie entre 21 heures et 6 heures du matin dans 16 départements, 38 autres départements

étant désormais concernés par cette mesure depuis vendredi 23 octobre minuit. Les positions peuvent varier au cas par cas, quitte à rendre la situation d'autant plus illisible. A Rennes, estimant que les salles de sport ne présentaient pas de danger particulier, le tribunal administratif les a autorisées à rester ouvertes malgré l'arrêté préfectoral. A l'inverse, la justice a rejeté les recours déposés à Marseille, Lille ou Nice.

### Incompréhension

Pour les pratiquants comme pour les clubs, l'incompréhension grandit. Dans un communiqué, la Fédération sportive et gymnique du travail a déjà fait entendre sa volonté de demander « une dérogation au couvre-feu sur présentation d'une attestation ». En jeu : la possibilité de permettre pour

l'ensemble de la population « un moment de plaisir, de lien social, de préservation de sa santé et d'émancipation dans un contexte de crise si éprouvant ».

Dans ce climat d'incertitude, le mouvement sportif s'attend depuis septembre à une chute moyenne de 25 % de ses licenciés, qui étaient environ 16,5 millions en 2019. Une catastrophe en perspective pour les milliers de clubs amateurs, qui dépendent des cotisations de leurs adhérents. Inquiétude également dans le secteur des loisirs sportifs marchands. Organisation d'entreprises, l'Union Sport & Cycle prévoit une perte cumulée de 1 milliard d'euros pour ces structures en 2020, sur la base d'une consultation auprès de 6321 établissements privés (fitness, escalade, football à cinq, padel, golfs...).

« Pour un certain nombre de structures, le temps se compte en jours et en semaines »

PHILIPPE DIALLO  
président du Conseil social du mouvement sportif

Soit un tiers du chiffre d'affaires en moins par rapport à celui de 2019 : d'un côté, 526 millions d'euros de pertes pour la période allant de mars à août, dues aux deux mois de confinement. De l'autre, 500 millions de pertes redoutées entre septembre et décembre. La même organisation a mené une autre étude de

conjoncture, à laquelle Le Monde a eu accès, avant l'entrée en vigueur du couvre-feu. « Si la situation reste en l'état », 16 % des 154 entreprises sondées envisagent une fermeture définitive d'ici à fin 2020 et 45 % en 2021.

« Cette crise renvoie le sport à l'image qu'il peut avoir dans la culture française, celle d'une chose accessoire, d'un loisir non essentiel », regrette Virgile Caillat, le délégué général de l'Union Sport & Cycle. Durant les mois de confinement, le gouvernement avait accompagné le sport à travers le recours au chômage partiel et des possibilités de prêt garanti par l'Etat. Le président du Conseil social du mouvement sportif, Philippe Diallo, souligne cette « réactivité », mais insiste sur l'urgence actuelle : « Le temps se compte désormais en jours et en semaines pour un cer-

tain nombre de structures. » Fin septembre, 15 % des structures adhérentes à ce syndicat patronal avaient toujours recours à la prise en charge de l'Etat dans le cadre du chômage partiel. La proportion devrait repartir à la hausse.

Le durcissement des contraintes sanitaires risque aussi de faire cauchemarder certains dirigeants de clubs professionnels, sous la menace de matchs à huis clos ou à jauge réduite. Ceux-ci entendent toujours obtenir une exonération de cotisations sociales, ainsi qu'« une indemnisation des recettes perdues » de billetterie. Cette dernière possibilité demeure suspendue aux « arbitrages » du ministère de l'économie, précise Patrick Wolff, président de l'Association nationale des ligues de sport professionnel. ■